AGREMENT
Agriculteurs franchisés en base de TGC
(Article Lp 496-2 du code des impôts - Arrêté n° 2019-69/GNC du 08 janvier 2019)

Numéro : 2021-132875600 **Date validité : 31 juillet 2021**

Nom : M WACKENTHALER Frantz
RID : 1219948

Le présent agrément, prévu par le 2 de l'article Lp 496-2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie est délivré dans les conditions de l'article 2 de l'arrêté n° 2019-69/GNC du 8 janvier 2019.

Il atteste que son titulaire est à jour de ses obligations déclaratives et peut importer ou acquérir en exonération de taxe générale sur la consommation les biens qui figurent sur l'annexe I à cet arrêté.

Conformément à l'article Lp 496-4 du code des impôts, son numéro doit être mentionné sur l'attestation figurant à l'annexe II à cet arrêté, qui doit être remis par le bénéficiaire à la douane lors de l'importation ou au fournisseur lors de chaque acquisition exonérée.

Le Directeur des Services Fiscaux
Mickaël JAMET

EXPLOITATION(S) : 2020

WACKENTHALER FRANTZ
› RIDET : 219948.001 POUEMBOUT PN

› RIDET :

› RIDET :

2020 CARTE PROFESSIONNELLE
DE CHEF D'EXPLOITATION AGRICOLE

› N° Registre de l'agriculture : 2014-05538 ACTIF
› Antenne de : POUEMBOUT TEL. 42.40.40
› Nom : WACKENTHALER
› Prénom : FRANTZ
› Date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Le Président